

LES RÉGIMES DE PROTECTION : SAUVEGARDE DE JUSTICE, CURATELLE ET TUTELLE

Objectifs

- Informer sur la protection de la personne et la protection des biens.
- Sensibiliser les participants aux questions fondamentales que posent ces régimes de protection ainsi qu'aux enjeux de la réforme 2007.
- Analyser les difficultés rencontrées quotidiennement de manière à utiliser au mieux les moyens existants.
- Réfléchir aux perspectives et à l'évolution de ces mesures.

Public : Personnels soignants, administratifs, travailleurs sociaux, responsables d'établissements et de services

Pré-requis : Aucun

Durée : 3 jours (18h)

Lieu : Intra-muros / Inter-établissements dans vos locaux

Tarif : Nous consulter

Intervenant pressenti

Chargée de formation,
mandataire judiciaire

Modalités d'évaluation

Suivi de l'exécution :
Vérification des connaissances durant la formation.

Appréciation des résultats :
Bilan à chaud et questionnaire individuel d'évaluation

Contenu

J1-Cadre historique de la loi du 5 mars 2007

- Les enjeux de la loi 2007 ; le cadre historique.

✓ **Présentation des régimes de protection**

- Les trois régimes de protection issus de la loi du 3 janvier 1968, des mesures certes incontournables...
- Les conditions de mise en place des régimes de protection.

J2-La mise en place des régimes de protection

- La demande d'ouverture auprès du tribunal. Élargissement de la liste des demandeurs ; nécessité d'un certificat médical circonstancié et argumenté.
- L'instruction de la demande d'ouverture. Documents à fournir, les auditions ; les enquêtes.

✓ **Les acteurs de la mesure de protection**

- Le majeur protégé. La prise en considération de la personne protégée.
- Le protecteur. Le principe de la primauté familiale.
- Les acteurs extra-familiaux.
- Les principaux organes dévolus à la cause du majeur.

J3-Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Vers une professionnalisation.

- Attributions ; l'accompagnement tutélaire se déroule autour des axes suivants : information, participation, prévention.

✓ **L'autonomie à l'épreuve de la protection**

- Le recueil du consentement ; la présomption de capacité ; la personne âgée vulnérable et la présomption d'incapacité ; la problématique du risque face à l'enjeu de la protection.
- La protection juridique des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Analyse et étude de cas
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier